

N° CP 4°/15-07
Séance du 16 MARS 2007

**CONTRATS D'OBJECTIFS 2007 POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL
DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE


- ❖ Décide de la répartition de l'enveloppe de 3.569.023,00 € mise à disposition du Département du Haut-Rhin pour 2007 au titre des interventions sur le parc locatif (parc public) entre les bailleurs sociaux conformément au tableau joint en annexe au rapport.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats d'objectifs avec les bailleurs sociaux suivants :
 - DOMIAL
 - SAHLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE
 - SAHLM HABITAT DES SALARIES D'ALSACE
 - OPHLM DE THANN
 - OPAC HABITATS DE HAUTE ALSACE
 - OPAC LA COLMARIENNE DU LOGEMENT
 - OPAC MULHOUSE HABITAT
 - NEOLIA
 - COLMAR HABITAT

- SAHLM SOMCO
- SAHLM IMMOBILIERE 3 F
- SAHLM NOUVEAU LOGIS DE L'EST
- SAHLM BATIGERE NORD ET EST
- SAHLM LOGIEST
- OPHLM DE SAINTE MARIE AUX MINES
- SEMCLOHR
- ADOMA

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet	16 Mars 2017
Par	23 Mars 2017

Pour le Préfet du Haut-Rhin
 M. Ludovic LIONS



LE PRESIDENT

Pour le Président
 du Conseil Général du Haut-Rhin
 et en délégation
 Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions